

■ **L'Interdit SA**, à Genève, exploitation de bars, cafés, restaurants, discothèques, etc (FOSC du 08.05.2003, p. 5). Conversion des 1'000 actions de CHF 100, jusqu'ici au porteur, en actions nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Nouveaux statuts du 05.08.2003.
Journal no 9040 du 08.08.2003
(01129698 / CH-660.1.285.994-9)